

Parc naturel régional des ALPILLES - Programme d'actions 2019

AXE Plan d'action pluriannuel	Objectif opérationnel	Projets	Montant global de l'opération sur 2019	Partenaires financiers	Commentaires PNR	Montant de la participation MAMP 2019
Le projet de territoire dans son ensemble	Elaboration de la nouvelle charte	"Quelles Alpilles en 2035" ? Participation à l'élaboration du projet de territoire (20 000€/an de 2018 à 2021)	60 000,00 €	Région	Révision de la charte engagée. Contribution AMP appelée sur prestations, animation, concertation, communication	5 000,00 €
Tourisme, Loisirs nature, culture et patrimoine	Aménager les sites écotouristiques pour une fréquentation maîtrisée des espaces naturels	- Projet d'aménagement et de gestion des Opies à Eyguières - Projet d'aménagement des grottes de Calès à Lamanon	6 500,00 €	Région, Département, FNADT	Opies : Au stade programmation de projet. En attente de bouclage financier pour lancement études et maitrisés d'œuvres. Etude maîtrise d'œuvre en fin 2019 Calès : Projet en préparation . En attente de précisions, et bouclage financier pour lancement études et maitrisés d'œuvres. Financement 2019 appelé sur les études de maîtrise d'oeuvre préfigurant les travaux d'aménagement à partir de 2020.	4 000,00 €
	Préservation de l'identité paysagère des Alpilles	Pose de Relais d'Information Service dans chaque commune	18 000,00 €	FSIL/FNADT contrat de ruralité Pays d'Arles	Conception, réalisation de 4 panneaux RIS pour les communes de Sénas, Eyguières et Lamanon. Montant TTC. Objectif: harmoniser sur l'ensemble des communes du Parc ces panneaux d'information portant sur les activités de l'ensemble du territoire communal, en fonction des caractéristiques de chacune d'elles, tout en mutualisant et en recherchant l'identité territoriale. 4 RIS sont donc à prévoir pour cette action (dont un double à Eyguières), comprenant le mobilier et la conception. Financement complémentaire à rechercher auprès des Communes qui ont manifesté leur intérêt pour cette démarche et la rendre opérationnelle avant la fin du 1er trimestre 2019.	9 000,00 €
Biodiversité et paysage	Biodiversité	Création et restauration des continuités écologiques : Projets HAIES / valorisation du maillage de haies des Alpilles	35 000,00 €	DREAL PACA - Département	caractérisation des haies remarquables et sensibilisation. En cours 2019.	8 000,00 €
Forêt et DFCI	DFCI	Conforter la DFCI des Alpilles - Contribuer à l'élaboration du Plan de développement du massif des Alpilles et stratégie forestière de territoire - Assurer la prévention et la sensibilisation : dispositif agents saisonniers de prévention (GRF) 2019	109 650,00 €	Région - Communes du Parc	La garde forestière régionale est opérationnelle et reconduite annuellement. Conforter le dispositif pour l'intensifier sur les 3 communes métropolitaines notamment.	10 000,00 €
Agriculture	Soutenir les circuits courts et promouvoir les producteurs locaux	Développement de buffets fermiers	46 600,00 €	Fonds LEADER du Pays d'Arles	Projet financé dans le cadre du Leader du Pays d'Arles, extension sur territoire partagé et mise en relation offre/demande avec la Métropole.	4 000,00 €
Changement climatique & transition énergétique	L'eau et le changement climatique	Mission sécheresse, continuité et développement d'un réseau piézométrique et animation	15 000,00 €	Agence de l'eau - Région - ARS BRGM - Département - PNR Alpilles	Animation d'une mission eau pour la poursuite du travail sur la résilience du territoire des Alpilles à la sécheresse et au changement climatique pour la ressource en eau via le financement d'une partie d'un poste et l'étude pour la définition d'un observatoire de l'eau dans les Alpilles. Coût annuel 45000 euros pour l'animation	5 000,00 €
			290 750,00 €			45 000,00 €

BORDEREAU D'ENVOI

Parc naturel régional des Alpilles

Direction

Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – direction.secretariat@parc-alpilles.fr

Liste des pièces adressées le - 4 AVR. 2019

à

Monsieur le Sous-préfet d'Arles

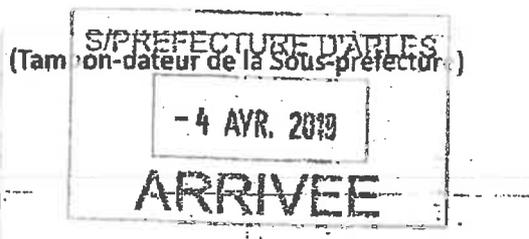
DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
Délibération portant sur l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2019	CS-2019-21	29/03/19

Fait à Saint Rémy de Provence, le - 4 AVR. 2019



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 29 MARS 2019

Le vingt-neuf mars de l'année deux mille dix-neuf à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pascale LICARI – Maire de Paradou, Jack SAUTEL – Maire de Maussane les Alpilles, Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon, Gisèle RAVEZ – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Richard FREZE – Conseiller Municipal de Mouriers, Jean-Benoît HUGUES – Conseiller municipal des Baux de Provence, et Jean VANWYNSBERGHE – Conseiller municipal de Sénas

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale LICARI – Conseillère régionale

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale

Ont donné pouvoir :

Régis GATTI – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jack SAUTEL – Maire de Maussane les Alpilles, Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières (ayant 2 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Monique RICARD – Adjointe au Maire d'Eygalières (ayant 2 voix) à Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Michel MONTAGNIER – Adjoint au Maire de Tarascon (ayant 2 voix) à Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Anne-Flore GRECH – Conseillère municipale de Lamanon (ayant 2 voix) à Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon, et Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille (ayant 2 voix) à Pascale LICARI – Conseillère régionale et Maire de Paradou.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie ROBERT – Conseillère municipale d'Orgon, Laurent ISRAELIAN – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Valérie VIRAT – Service Environnement de la Mairie de Tarascon, Eric BLOT – Directeur du Parc, Danielle BOULLARD – Responsable administrative et financière du Parc, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de Direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel CHPILEVSKI – Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles

DELIBERATION N° CS-2019-21

Objet : Adoption du budget primitif de l'exercice 2019

Monsieur le Président expose :

- Que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Comité Syndical du 4 mars 2019.
- Que le président soumet au vote le budget primitif pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL BP 2018	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 419 837.43 €	3 419 837.43 €	1 136 937.14 €	1 136 937.14 €	4 556 774.57 €	4 556 774.57 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

En exercice	Nombre de membres		
	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	12	6	18

Sur les suffrages exprimés :

En exercice : 62 Votants : 41	Nombre de voix		
	Pour	Contre	Abstention
	41	0	0

Décide :

- D'adopter le Budget Primitif au titre de l'exercice 2019, tel que présenté, section par section, chapitre par chapitre.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM PARC NATUREL REG ALPILLES

Numéro SIRET : 25130201400047

POSTE COMPTABLE : **Tresor Public**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

ANNEE 2019

Code INSEE 13100	SM PARC NATUREL REG ALPILLES SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	BP 2019
----------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,58	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 419 837,43	2 103 063,61
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 316 773,82
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 419 837,43	3 419 837,43

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 062 885,88	596 015,31
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	74 051,26	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 540 921,83
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 136 937,14	1 136 937,14
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 556 774,57	4 556 774,57

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 774 398,17	0,00	1 998 683,30	1 998 683,30	1 998 683,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 140 416,56	0,00	1 246 028,14	1 246 028,14	1 246 028,14
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 645,00	0,00	44 878,00	44 878,00	44 878,00
	Total des dépenses de gestion courante	2 959 459,73	0,00	3 289 589,44	3 289 589,44	3 289 589,44
66	Charges financières	16 774,85	0,00	14 172,85	14 172,85	14 172,85
67	Charges exceptionnelles	90 300,00	0,00	90 300,00	90 300,00	90 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 066 534,58	0,00	3 394 062,29	3 394 062,29	3 394 062,29
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (20 032,79		25 775,14	25 775,14	25 775,14
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	20 032,79		25 775,14	25 775,14	25 775,14
	TOTAL	3 086 567,37	0,00	3 419 837,43	3 419 837,43	3 419 837,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 419 837,43

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 817 218,51	0,00	2 103 033,61	2 103 033,61	2 103 033,61
75	Autres produits de gestion courante		0,00	30,00	30,00	30,00
	Total des recettes de gestion courante	1 817 218,51	0,00	2 103 063,61	2 103 063,61	2 103 063,61
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 861,20	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 819 079,71	0,00	2 103 063,61	2 103 063,61	2 103 063,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 819 079,71	0,00	2 103 063,61	2 103 063,61	2 103 063,61

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 316 773,82

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 419 837,43

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

25 775,14

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	253,00	1 900,00	1 900,00	2 153,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	164 772,29	7 036,99	243 139,94	243 139,94	250 176,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	62 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	600 814,19	66 761,27	743 523,53	743 523,53	810 284,80
	Total des dépenses d'équipement	830 510,48	74 051,26	988 563,47	988 563,47	1 062 614,73
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	201 528,42	0,00	74 322,41	74 322,41	74 322,41
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	201 528,42	0,00	74 322,41	74 322,41	74 322,41
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 032 038,90	74 051,26	1 062 885,88	1 062 885,88	1 136 937,14
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	6 790,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 790,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 038 828,90	74 051,26	1 062 885,88	1 062 885,88	1 136 937,14

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 136 937,14

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	438 164,16	0,00	453 740,17	453 740,17	453 740,17
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	438 164,16	0,00	453 740,17	453 740,17	453 740,17
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	275 000,00	0,00	116 500,00	116 500,00	116 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	275 000,00	0,00	116 500,00	116 500,00	116 500,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	713 164,16	0,00	570 240,17	570 240,17	570 240,17
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	20 032,79		25 775,14	25 775,14	25 775,14
041	Opérations patrimoniales (4)	6 790,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	26 822,79		25 775,14	25 775,14	25 775,14
	TOTAL	739 986,95	0,00	596 015,31	596 015,31	596 015,31

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 540 921,83

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 136 937,14

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	25 775,14
--	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 où solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 998 683,30		1 998 683,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 246 028,14		1 246 028,14
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 878,00		44 878,00
66	Charges financières	14 172,85	0,00	14 172,85
67	Charges exceptionnelles	90 300,00	0,00	90 300,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	25 775,14	25 775,14
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 394 062,29	25 775,14	3 419 837,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 419 837,43

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	74 322,41	0,00	74 322,41
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 153,00	0,00	2 153,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	250 176,93	0,00	250 176,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	810 284,80	0,00	810 284,80
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 136 937,14	0,00	1 136 937,14

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 136 937,14

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

BORDEREAU D'ENVOI

Parc naturel régional des Alpilles
Direction
Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – direction.secretariat@parc-alpilles.fr

Liste des pièces adressées le - 4 AVR. 2019

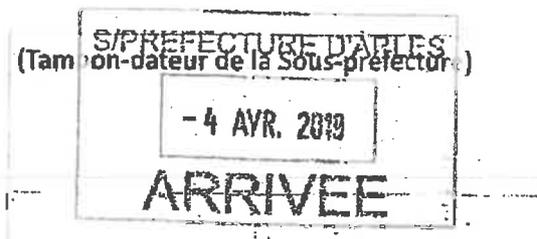
à
Monsieur le Sous-préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
Délibération portant sur l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2019	CS-2019-21	29/03/19

Fait à Saint Rémy de Provence, le - 4 AVR. 2019



ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 29 MARS 2019

Le vingt-neuf mars de l'année deux mille dix-neuf à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pascale LICARI – Maire de Paradou, Jack SAUTEL – Maire de Maussane les Alpilles, Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon, Gisèle RAVEZ – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Richard FREZE – Conseiller Municipal de Mouriers, Jean-Benoît HUGUES – Conseiller municipal des Baux de Provence, et Jean VANWYNSBERGHE – Conseiller municipal de Sénas

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale LICARI – Conseillère régionale

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale

Ont donné pouvoir :

Régis GATTI – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jack SAUTEL – Maire de Maussane les Alpilles, Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières (ayant 2 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Monique RICARD – Adjointe au Maire d'Eygalières (ayant 2 voix) à Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Michel MONTAGNIER – Adjoint au Maire de Tarascon (ayant 2 voix) à Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Anne-Flore GRECH – Conseillère municipale de Lamanon (ayant 2 voix) à Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon, et Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille (ayant 2 voix) à Pascale LICARI – Conseillère régionale et Maire de Paradou.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie ROBERT – Conseillère municipale d'Orgon, Laurent ISRAELIAN – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Valérie VIRAT – Service Environnement de la Mairie de Tarascon, Eric BLOT – Directeur du Parc, Danielle BOULLARD – Responsable administrative et financière du Parc, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de Direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel CHPILEVSKI – Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles

DELIBERATION N° CS-2019-21

Objet : Adoption du budget primitif de l'exercice 2019

Monsieur le Président expose :

- Que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Comité Syndical du 4 mars 2019.
- Que le président soumet au vote le budget primitif pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL BP 2018	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 419 837.43 €	3 419 837.43 €	1 136 937.14 €	1 136 937.14 €	4 556 774.57 €	4 556 774.57 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

En exercice	Nombre de membres		
	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	12	6	18

Sur les suffrages exprimés :

En exercice : 62 Votants : 41	Nombre de voix		
	Pour	Contre	Abstention
	41	0	0

Décide :

- D'adopter le Budget Primitif au titre de l'exercice 2019, tel que présenté, section par section, chapitre par chapitre.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM PARC NATUREL REG ALPILLES

Numéro SIRET : 25130201400047

POSTE COMPTABLE : **Tresor Public**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

ANNEE 2019

Code INSEE 13100	SM PARC NATUREL REG ALPILLES SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	BP 2019
----------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,58	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 419 837,43	2 103 063,61
	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 316 773,82
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 419 837,43	3 419 837,43

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 062 885,88	596 015,31
	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	74 051,26	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 540 921,83
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 136 937,14	1 136 937,14
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	4 556 774,57	4 556 774,57

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 774 398,17	0,00	1 998 683,30	1 998 683,30	1 998 683,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 140 416,56	0,00	1 246 028,14	1 246 028,14	1 246 028,14
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 645,00	0,00	44 878,00	44 878,00	44 878,00
	Total des dépenses de gestion courante	2 959 459,73	0,00	3 289 589,44	3 289 589,44	3 289 589,44
66	Charges financières	16 774,85	0,00	14 172,85	14 172,85	14 172,85
67	Charges exceptionnelles	90 300,00	0,00	90 300,00	90 300,00	90 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 066 534,58	0,00	3 394 062,29	3 394 062,29	3 394 062,29
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (20 032,79		25 775,14	25 775,14	25 775,14
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	20 032,79		25 775,14	25 775,14	25 775,14
	TOTAL	3 086 567,37	0,00	3 419 837,43	3 419 837,43	3 419 837,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 419 837,43

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 817 218,51	0,00	2 103 033,61	2 103 033,61	2 103 033,61
75	Autres produits de gestion courante		0,00	30,00	30,00	30,00
	Total des recettes de gestion courante	1 817 218,51	0,00	2 103 063,61	2 103 063,61	2 103 063,61
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 861,20	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 819 079,71	0,00	2 103 063,61	2 103 063,61	2 103 063,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 819 079,71	0,00	2 103 063,61	2 103 063,61	2 103 063,61

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 316 773,82

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 419 837,43

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

25 775,14

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	253,00	1 900,00	1 900,00	2 153,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	164 772,29	7 036,99	243 139,94	243 139,94	250 176,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	62 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	600 814,19	66 761,27	743 523,53	743 523,53	810 284,80
	Total des dépenses d'équipement	830 510,48	74 051,26	988 563,47	988 563,47	1 062 614,73
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	201 528,42	0,00	74 322,41	74 322,41	74 322,41
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	201 528,42	0,00	74 322,41	74 322,41	74 322,41
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 032 038,90	74 051,26	1 062 885,88	1 062 885,88	1 136 937,14
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	6 790,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 790,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 038 828,90	74 051,26	1 062 885,88	1 062 885,88	1 136 937,14

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 136 937,14

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	438 164,16	0,00	453 740,17	453 740,17	453 740,17
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	438 164,16	0,00	453 740,17	453 740,17	453 740,17
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	275 000,00	0,00	116 500,00	116 500,00	116 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	275 000,00	0,00	116 500,00	116 500,00	116 500,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	713 164,16	0,00	570 240,17	570 240,17	570 240,17
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	20 032,79		25 775,14	25 775,14	25 775,14
041	Opérations patrimoniales (4)	6 790,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	26 822,79		25 775,14	25 775,14	25 775,14
	TOTAL	739 986,95	0,00	596 015,31	596 015,31	596 015,31

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 540 921,83

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 136 937,14

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	25 775,14
--	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 où solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 998 683,30		1 998 683,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 246 028,14		1 246 028,14
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 878,00		44 878,00
66	Charges financières	14 172,85	0,00	14 172,85
67	Charges exceptionnelles	90 300,00	0,00	90 300,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	25 775,14	25 775,14
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 394 062,29	25 775,14	3 419 837,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 419 837,43

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	74 322,41	0,00	74 322,41
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 153,00	0,00	2 153,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	250 176,93	0,00	250 176,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	810 284,80	0,00	810 284,80
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 136 937,14	0,00	1 136 937,14

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 136 937,14

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.